

DELIBERATION N° 28/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 23 Juillet 2020

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUI, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAMBA.

Excusés et ont donné procuration : M. PROD'HOMME à Mme GOMEZ, Mme LE ROUX à M. FLORIN, Mme BOULET à Mme EL HAJOUI, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme SAINT-AMAUX à M. BOUTRY.

Secrétaire de séance : Mme NAZEF.

DIRECTION FINANCIERE

Objet : Vote du Budget Primitif 2020 de la Ville

Monsieur le Maire informe qu'il a été remis à chaque membre du conseil municipal, un exemplaire du budget primitif 2020 qui présente la liste des crédits budgétaires.

Il est proposé d'intégrer définitivement au budget primitif les résultats du compte administratif 2019 qui ont été validés par le comptable public et approuvés par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour et 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, Mme SAMBA)

✓ **De voter** le Budget Primitif 2020 de la ville :

- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement avec les opérations détaillées
- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement.

✓ **D'adopter** le Budget Primitif 2020 de la Ville qui est équilibré en recettes et en dépenses avec intégration par anticipation des résultats du compte administratif 2019 :

Total des dépenses de fonctionnement :	23 673 274.23 €
Total des recettes de fonctionnement :	23 180 822.36 €
Excédent antérieur reporté VILLE :	492 451.87 €

Total des dépenses d'investissement :	6 219 015.01 €
Restes à réaliser – dépenses :	602 698.77 €
Déficit antérieur reporté VILLE	976 124.80 €

Total des recettes d'investissement : 6 148 192.08 €
Restes à réaliser – recettes : 1 649 646.50 €
Excédent antérieur reporté VILLE

Total des dépenses : 31 471 112.81 €
Total des recettes : 31 471 112.81 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Pour Le Maire empêché,
Le premier adjoint,

D. NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.